

RÉVÉLATIONS

La nouvelle affaire Vasarely

Onze ans après la mort du peintre, la fondation qui lui est dédiée est exsangue. Et pour cause : plus de mille œuvres ont disparu de ses murs. L'administrateur désigné pour la sauver va saisir la justice. Enquête sur un sombre tableau.

PAR HERVÉ GATTEGNO

Posé au sommet d'une petite butte couverte de pelouse, au bord de l'autoroute qui traverse les faubourgs sud d'Aix-en-Provence, le bâtiment a perdu de sa majesté d'antan. A présent, il ressemble à un jeu de cubes géant oublié là par un enfant lunatique. A l'intérieur, le temps semble s'être arrêté. D'immenses toiles et tapisseries bigarrées couvrent encore les murs de hautes salles hexagonales où règnent le silence et le froid. Les plafonds sont tachés d'auréoles jaunâtres et, par endroit, on aperçoit quelques trous béants. Hors les visites scolaires, les amateurs sont rares. Loin de sa vocation futuriste, la fondation Vasarely semble un vestige du passé, un rêve évanoui.

Quinze ans que la vénérable institution, créée en 1971 par le peintre afin de pérenniser son œuvre, occupe davantage la chronique judiciaire que les revues d'art moderne. Au scandale Debbasch – du nom de l'ancien doyen de l'université, président de la fondation de 1981 à 1993 et condamné par la justice pour d'importants détournements – ont succédé les querelles de famille, souvent réglées devant les tribunaux. L'œuvre du maître de l'op art y a perdu de ses couleurs. Et le feuilleton n'est pas terminé. Il est même à la veille d'un nouveau rebondissement qui pourrait réveiller les fantômes de l'affaire Vasarely.

En octobre 2007, le tribunal d'Aix a désigné un administrateur provisoire pour tenter de sauver la fondation de la faillite. Celui-ci, M^e Xavier Huertas, a

ouvert tiroirs et registres. Il y a fait plusieurs découvertes stupéfiantes, dont il s'apprête à informer la justice. A commencer par ce sombre constat : du patrimoine originel de la fondation – « de quoi vivre pendant mille ans », avait dit Vasarely –, plus de mille œuvres font défaut. Daté de juin 2006, mais jusqu'ici tenu sous le boisseau, un audit de la Direction générale de la comptabilité publique conclut crûment que « l'exposition au public de l'œuvre de Vasarely est assurée a minima, car la majeure partie de la donation de l'artiste a disparu »...

« La fondation a été dépouillée de ses biens dans des conditions hautement contestables, déclare au Point M^e Huertas. J'engagerai toutes les procédures utiles pour lui permettre de les recouvrer. » L'administrateur vient de se constituer partie civile dans une enquête discrètement ouverte par le parquet d'Aix-en-

s'était avérée dérisoire, du fait des donations consenties par leurs parents. Aussi en réclamaient-ils la rectification. En réalité, l'arbitrage leur attribua l'intégralité des œuvres de la fondation.

Comment ? Par l'application combinée d'évaluations sommaires (hors expertise) et des règles successorales ordinaires, la décision estima que 290 millions de francs (44,2 millions d'euros) étaient allés aux deux fils ; or la cote de l'artiste ayant chuté à l'époque, ce montant excédait la totalité des pièces susceptibles d'être retirées à la fondation !

L'intrigante belle-fille. C'est ainsi que presque tous les tableaux et travaux divers transportables, à l'exclusion des œuvres monumentales spécialement érigées pour le bâtiment aixois, ont été emportés : les 430 toiles du maître exposées au musée de Gordes (inclus dans la fondation) et les 798 études originales sur « l'art et la cité » décrochées des présentoirs du centre d'Aix, sans compter quelque 18000 sérigraphies, que l'on n'a plus revues depuis.

« Cet arbitrage, c'était la mort programmée de la fondation, la porte ouverte à une privatisation totale de l'œuvre », déplore l'unique petit-fils du peintre, Pierre, que Vasarely avait désigné par testament comme son légataire universel et qui milite pour ressusciter l'institution aixoise. Avalués par les représentants de l'Etat

qui siégeaient au conseil de la fondation, l'arbitrage fatidique apparaît en tout cas, avec le recul, entaché d'anomalies qui attisent le soupçon.

Outre une célérité peu ordinaire – la sentence fut rendue en à peine sept mois, le 11 décembre 1995 –, la procédure dégageait un fort parfum de confusion d'intérêts. Le notaire de la famille Vasarely, qui avait à la fois établi la succession et enregistré les donations contestées, était lui-même l'un des arbitres ; l'avocat des ayants droit, M^e Yann Streiff, fut entendu en qualité de « sachant » dans le cadre de l'arbitrage ; surtout, l'opération était en-

Les Vasarely



Provence en septembre 2007, à la recherche de 31 toiles portées manquantes dans l'inventaire de la fondation. Il a aussi chargé son avocat, M^e Jean-Pierre Gastaud, de demander à la justice l'annulation de ce qui apparaît comme le point départ d'une dilapidation : un arbitrage organisé en 1995 pour attribuer aux deux fils de l'artiste (André et Jean-Pierre, dit Yvaral, peintre lui aussi) l'essentiel des œuvres détenues par la fondation. En apparence, cette procédure discrète ne visait qu'à rétablir les héritiers dans leurs droits : à la mort de leur mère, en 1990, leur part de la succession